

QUIMPERLE COMMUNAUTE

AVIS ADMINISTRATIF

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Par délibération en date du 19 novembre 2020, le conseil communautaire a abrogé la délibération du 19 décembre 2019 arrêtant le projet de PLUi et tirant le bilan de la concertation et a confirmé les objectifs poursuivis, les modalités de la concertation et les modalités de collaboration liés à l'élaboration du PLUi.

Cette délibération est affichée au siège de Quimperlé Communauté et dans les mairies des 16 communes membres concernées pendant un mois.